



Cofinancé par
l'Union européenne



TERMES DE REFERENCE

Pour le recrutement de cinq assistants(es) sociaux(es) auprès de la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des détenus.

Dans le cadre du projet Himaya +« : Agir pour prévenir les risques & renforcer la protection des enfants en contact avec la loi » (2021-2022) , avec l'appui technique de l'UNICEF et l'appui financier de l'Union, la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des détenus mettant en œuvre un programme au profit des enfants en contact avec la loi, recrute les deux types de profil qui suivent pour renforcer son équipe, dans la cadre de la mise en œuvre de ce programme de partenariat :

Intitulé du poste	Deux assistants(es) sociaux(es)
Contrat	CDD d'une durée de 9 mois qui prendra fin le 30 novembre 2022.
Démarrage	Le 7 mars 2022
Lieu	Rabat, Casablanca, Agadir, Fès, Meknès, Tanger, Oujda
Salaire	A définir selon le profil
Date limite d'envoi de dossier	04 Mars 2022

I- DE LA FONDATION MOHAMMED VI POUR LA REINSERTION DES DETENUS

La Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus est une Association reconnue d'utilité publique, créée le 15 janvier 2002 par Sa Majesté le Roi¹, qui lui a attribué le nom de Son Auguste personne et assure sa Présidence effective.

L'avènement de la Fondation traduit l'attachement du Maroc à la préservation de la dignité humaine de cette frange de citoyens, en tant que personnes en difficulté, dont la peine privative de liberté n'entame en rien leur citoyenneté et leur dignité. Elle traduit également la vision Royale éclairée visant à renforcer la sécurité au sein de la société, à lutter contre la délinquance, à réduire le taux de récidive.

La Fondation se positionne en tant que force de proposition et levier important pour mobiliser les intervenants aussi bien publics que privés et de société civile au service de la mise en œuvre de la stratégie intégrée de réinsertion socio-économique des pensionnaires et ex-pensionnaires des établissements pénitentiaires et Centres de Protection de l'Enfance.

Le slogan de la Fondation illustre ces actions plurielles devant être menées par les différents intervenants :

Le slogan de la Fondation illustre ces actions plurielles devant être menés par les différents intervenants :

« Leur Réinsertion Dépend de Nous »

Son action se déploie aussi bien à l'intérieur des établissements pénitentiaires et Centres de Protection de l'Enfance, qu'à l'extérieur après libération ou sortie.

Ses attributions essentielles consistent à :

- Constituer une source d'alerte, de sensibilisation et une **force de proposition** pour une meilleure application de la loi ;
- Contribuer à **l'amélioration des conditions de séjours** des pensionnaires des Etablissements pénitentiaires et des centres de sauvegarde de l'enfance ;
- Promouvoir des **programmes d'alphabétisation, d'éducation et de formation professionnelle** pour la préparation à la réinsertion ;
- Gérer et conduire un **programme intégré de réinsertion socio-professionnelle** après la libération basée sur la mise place d'un projet de vie.

¹La Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus est une organisation non gouvernementale d'utilité publique dûment constituée en vertu du Dahir n° 1-58-376 du 3 jourada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association, tel qu'il a été modifié et complété. Bulletin officiel n° 2404 bis du 27/11/1958 (27 novembre 1958). Elle a été reconnue d'utilité publique en vertu du Décret n°02-02-278 daté du 12 mars 2002.

Ainsi, depuis sa création, et grâce aux efforts déployés par la Fondation en partenariat avec la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion – DGAPR et d'autres parties, les établissements carcéraux ont connu, en tant qu'espace de correction, de réhabilitation et de réinsertion, de grandes transformations positives, parallèlement aux progrès réalisés par le Maroc en matière de consécration des droits de l'Homme, de sauvegarde des libertés individuelles et d'édification de l'État de droit. Ces efforts, qui ont permis d'humaniser l'univers carcéral et de l'ériger en un véritable espace d'éducation, de correction et de qualification, se sont concrétisés à travers des projets ambitieux destinés aux pensionnaires des établissements pénitentiaires et des anciens pensionnaires après leur libération.

L'accompagnement post-carcéral ou à la sortie constitue actuellement la composante centrale et **clef de voûte de l'intervention** de la Fondation en matière de mise en œuvre des politiques de réinsertion au Maroc, étant la phase décisive dans le processus de réinsertion socio-professionnelle des pensionnaires des établissements pénitentiaires

La Fondation Mohammed VI assure l'accompagnement des bénéficiaires à travers ses 9 Centres régionaux déployés dans différentes régions du Maroc, (soit à Casablanca, Fès, Tanger, Oujda, Marrakech, Beni Mellal, Safi et Agadir), eu égard notamment à la concentration de la population carcérale, dans un souci d'assurer des services de proximité et de qualité implémentés à travers une approche holistique et intégrée.

Désigné en **Dispositif intégré d'accompagnement**, celui-ci s'articule autour de 4 axes essentiels complémentaires d'accompagnement post-carcéral, qui prennent en charge les différents facteurs aussi bien intrinsèques au bénéficiaire lui-même qu'environnementaux qui peuvent entraver une réinsertion socio-professionnelle efficace des anciens pensionnaires des Etablissements pénitentiaires.

Sur la base d'un Projet de Réinsertion établi en commun accord avec le bénéficiaire, dit Projet de vie, des mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre du projet pour une réinsertion effective sans risque de récurrence, il s'agit de ce fait de monter un projet personnalisé avec chaque bénéficiaire, et qui regroupe les volets suivants :

- **La réinsertion sociale** : à travers les axes d'accompagnement :
 - Familial : qui intègre la notion de médiations familiales et l'association des familles respectives dans le processus de réinsertion pour assurer son efficacité et sa pérennité, notamment chez les jeunes et mineurs ;
 - Médical et psycho-social : qui intègre aussi bien la santé physique que mentale et comportementale qui gagne en importance chez certains individus comme les toxicomanes ou ceux souffrant de troubles de comportement.
- **Administratif et juridique** : en veillant à rayer tous les facteurs s'y rapportant pouvant entraver le processus de réinsertion, ou en

permettant l'accès à des services assurés par l'état au profit des catégories vulnérables et précaires.

- **La préparation à la réinsertion professionnelle** : à travers le renforcement de la formation professionnelle dans la continuité des efforts déjà entamés dans ce sens à l'intérieur des établissements pénitentiaires en période de détention ;
- **La réinsertion professionnelle** : à travers l'emploi en les insérant dans des entreprises citoyennes, ou l'auto-emploi par le biais de montage de projets générateurs de revenus.

II- ELEMENTS DE CONTEXTUALISATION

Dès sa création en 2002, l'Enfance en contact avec la loi, notamment les enfants placés dans les Centres de Protection de l'Enfance, est mise au cœur de des stratégies et plans d'action élaborés et déployés par la Fondation avec ses partenaires parmi les acteurs et intervenants nationaux et internationaux dans le domaine.

Depuis 2018, la Fondation a inscrit ledit dossier en tant que priorité impérieuse conformément à ses nouvelles orientations stratégiques au titre de l'exercice 2019-2021 sous le sigle "l'Enfant, c'est Maintenant".

Elle entend, au titre de cette nouvelle ère, faire de ce dossier son principal cheval de bataille, de par son rôle de force de proposition et de plaidoyer et fédérateur des efforts pluriels pour une meilleure prise en charge des enfants en contact avec la loi eu égard aux principes de l'intérêt supérieur de l'enfant tel qu'universellement reconnu et tels que définis et déclinés par la législation nationale. Elle est fortement appuyée dans ce sens par l'UNICEF son partenaire technique et l'Union Européenne depuis janvier 2018, notamment à travers le programme "HIMAYA".

Ainsi et dans la continuité de ce programme, un nouveau partenariat vient de voir le jour entre l'UNICEF et la Fondation, dans le cadre du programme Himaya+« : Agir pour prévenir les risques & renforcer la protection des enfants en contact avec la loi » (2021-2022) ,un programme très ambitieux qui vise en outre le renforcement des services sur le terrain et la connexion entre le système de justice pour enfants et les dispositifs territoriaux de protection de l'enfance pour un continuum de protection des enfants en contact avec la loi, quelque qu'en soit la raison.

Afin de capitaliser sur des actions pilotes menées par la fondation durant ces deux dernières années surtout le programme ALLO Mossahaba et le programme national de la justice des mineurs via l'optique de la défense et vu de l'expériences de ses Centres d'Accompagnement et de Réinsertion en matière d'accompagnement des mineurs en contact avec la loi à travers son dispositif d'accompagnement intégré décliné ci-dessus, et eu égard à la complexité des problématiques inhérentes aux mineurs, et afin de garantir un accompagnement adapté et personnalisé des

bénéficiaires, la Fondation Mohammed VI entend entamer un projet de modélisation de ces programmes et outils de travail .

III. Objectifs du partenariat FMVI-UNICEF dans le cadre du Projet Himaya+

Le programme de partenariat entre la FMVI et l'UNICEF tend à renforcer la coordination entre les acteurs institutionnels et les organisations de la société civile, afin de garantir aux enfants en conflit avec la loi, un accès aux services de base et les mécanismes de référencement et de coordination autour des objectifs qui suivent :

- Développement d'unités d'avocats spécialisés à travers une mobilisation locale des barreaux et des tribunaux, le développement d'outil d'intervention en vue de l'institutionnalisation de l'assistance juridique spécialisée ;
- Renforcement et pérennisation des services d'accompagnement et de réhabilitation au profit des enfants en conflit avec la loi;
- Renforcement des services de santé mentale pour les enfants en contact avec la loi, notamment dans le cadre de la réponse Covid19.

Parmi les activités qui sont mises en place dans le cadre de ce programme, il y'a lieu de citer, entre autres, les activités qui suivent :

- Réactivation de la plateforme Allo Moussahaba incluant un appui à la réinsertion familiale et à l'accès à des services adapté,
- Appui à l'accès des services en relation avec les besoins des bénéficiaires de Allo Mossahaba (Frais de : santé, transport, soutien scolaire, inscription, formation...)
- Renforcement des services psychologiques et psychiatriques au sein des CAR.

IV. FICHES DE POSTE

Dans cette perspective, cinq assistants(es) seront recrutés(e) pour assurer la mise en œuvre des différentes activités programmées dans le cadre du partenariat entre la fondation Mohammed VI et l'UNICEF à travers le programme HIMAYA +.

Fiche de poste : assistants(es) sociaux(es) auprès de la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des détenus au sein des Centres d'Accompagnement de Salé, Casablanca , Meknès, Oujda et Agadir.	
Missions/ responsabilités	Les taches associés
La gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la mise en œuvre des activités programmées dans le document de programme ; • Veiller à atteindre les indicateurs de performance visés par le projet ; • Participer aux réunions de travail de formation et d'information ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner la circulation de l'information destinée (à) ou émise (par) la coordination. • Suivre la mise en place et veiller à la bonne exécution des activités dans le temps précis ; • Respect des procédures internes et des procédures du bailleur ;
La coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Classer et organiser les dossiers des bénéficiaires de la plateforme Allo Mossahaba ; • Réaliser le reporting des activités et transmettre à la fondation les statistiques selon un canevas pré établi.
Le suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et évaluer l'état d'avancement des activités du projet ; • Réaliser les évaluations (intermédiaires et finale) du projet ; • Capitaliser sur les bonnes pratiques et outils du projet ;

Formation :

Niveau minimum : licence ou master en sciences sociales ou droit.

Profil recherché :

- Expérience Souhaitable dans le domaine de la protection de l'enfance.
- Bonne présentation et relations interpersonnelles, très bonne capacité d'analyse et habilité à identifier et établir des priorités d'une manière professionnelle, tout en étant attentif (ve) aux détails.
- Habilité à délivrer des rapports clairs et complets. - Techniques de conduite d'entretien et d'animation de groupe,
- Sens de l'organisation et Qualités relationnelles (disponibilité, écoute, patience),
- Capacité de travail en équipe, et capacités d'adaptation et d'analyse
- Arabe et Français écrit et parlés couramment .
- Connaissance des procédures de reporting

Compétences transversales :

- Capacité à la rédaction de rapports, de supports d'information et de courriers divers.
- Connaissance des outils informatiques notamment Word, Excel.
- Capacité d'adaptation et d'anticipation confirmée, esprit d'ouverture et d'initiative.

Les modalités de soumission

- Une lettre de motivation signée du candidat, adressée à Monsieur le coordonnateur de la Fondation Mohammed VI pour la Réinsertion des Détenus.
- Un Curriculum Vitae complet, détaillant au mieux l'expérience du candidat pour la mission avec des références précises et vérifiables ;
- Les copies des diplômes, des attestations et certificats de travail confirmant les expériences acquises et mentionnées dans le CV (les originaux seront présentés lors de l'entretien pour les personnes retenues),
- Le nom et coordonnées d'une personne ressource.
- Mentionner la ville demandée parmi les 5 villes cibles (**Salé, Casablanca , Meknès, Oujda, Agadir**)
- **Envoyer les dossiers avant la 4 Mars à l'adresse mail suivante : f.ouali@fm6.ma**